



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton de tenue au 810, rue Lanoie à Salle du conseil municipal, le **mardi 4 mars 2025** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Madame Barbara Beugger, Conseillère
Monsieur Claude Larocque, Conseiller
Monsieur Éric Jodoin, Conseiller
Madame Kelly Huard, Conseillère
Monsieur Pierre Dufresne, Conseiller
Monsieur Robert Leclerc, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Robert Leclerc.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, Directrice générale et greffière-trésorière

Est absent :

Monsieur Mathieu Beaudry, Conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption – Procès-verbal
 - 2.3 Comptes à payer
 - 2.4 Première période de questions du public
 - 2.5 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 2024-383
 - 2.6 Avis de procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales
 - 2.7 Achat d'un nouvel ordinateur pour la directrice générale adjointe
 - 2.8 Signataires au compte de la Municipalité à la Caisse Desjardins
 - 2.9 Désignation d'un représentant de la Municipalité auprès de Revenu Québec
 - 2.10 Offre de services professionnels - Consultant externe en comptabilité municipale
- 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 3.1 Autorisation de paiement - Étude géotechnique complémentaire - Projet de la caserne des pompiers
 - 3.2 Offre de services professionnels - Réévaluation des coûts du projet de construction
 - 3.3 de la nouvelle caserne de pompiers
- 4. TRANSPORT**



- 4.1 Autorisation de paiement - Travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie de la rue ST-Éphrem - Décompte progressif #5
- 4.2 Soumission - Travaux de levée de fossés
- 5. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 5.1 Offre de services professionnels pour l'inspection de vannes de conduites secondaires
 - 5.2 Soumission - Remplacement des contrôles d'une vanne pneumatique
 - 5.3 Appel d'offres concernant la vidange et la disposition des boues des étangs aérés - Résultat d'ouverture des soumissions
 - 5.4 Autorisation de paiement - Fourniture et installation de compteurs d'eau - Décompte #3
 - 5.5 Offre de services professionnels d'ingénierie pour la mise à niveau de la station d'épuration municipale
- 6. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 7.1 Autorisation d'exercer les responsabilités de l'Inspectrice Municipale
 - 7.2 Adoption - Règlement numéro 2025-393 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 2002-102 afin d'ajouter des précisions quant aux dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure et que le pouvoir d'accorder une dérogation mineure relève du Conseil municipal
- 8. **LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 8.1 Demande du Défi cycliste au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier
 - 8.2 Soumission pour l'installation d'une toilette intelligente avec écran publicitaire intégré
 - 8.3 Demande de la Fabrique Saint-Éphrem - Prêt des tables et chaises
 - 8.4 Appui financier - Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN)
 - 8.5 Nomination d'un représentant pour le soccer
 - 8.6 Location de la scène mobile à la Ville d'Acton Vale
- 9. **AFFAIRES DIVERSES**
- 10. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 11. **CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - C-03/25**
- 12. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025.03.63

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mars 2025 et qu'il s'en déclare satisfait;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

2025.03.64

2.2. ADOPTION – PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025 ainsi que de la séance extraordinaire du 17 février 2025, et déclare en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soient adoptés le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025 ainsi que celui de la séance extraordinaire tenue le 17 février 2025.

2025.03.65

2.3. COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit acceptée la liste des comptes à payer du mois de février 2025 pour une somme de 196 050.57\$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 106 521.10 \$.

2.4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC



Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

2.5. DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-383

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 2024-383.

2025.03.66

2.6. AVIS DE PROCÉDURE DE VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

ATTENDU QUE conformément à l'article 1022 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), la greffière-trésorière doit préparer un état des propriétés pour lesquelles des taxes sont impayées à la Municipalité ;

ATTENDU QUE le total de cette liste, en date du 4 mars 2025, s'élève à 93 577.89 \$ de taxes municipales dues au 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance d'une liste indiquant les immeubles dont les propriétaires sont endettés envers la Municipalité pour taxes non payées;

ATTENDU QU'il y a lieu de requérir des services de la MRC d'Acton pour la vente d'immeubles pour taxes non payées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Barbara Beugger

APPUYÉE PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit approuvée la liste des propriétés sur lesquelles des taxes sont impayées et de transmettre cette liste à la MRC d'Acton afin que celle-ci puisse accomplir les formalités menant à la vente pour défaut de paiement des taxes, conformément à la loi;

QUE la liste indiquant les immeubles dont les propriétaires sont endettés envers la Municipalité pour taxes non payées fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soient informées les personnes endettées envers la Municipalité à l'effet que si les taxes 2023 et antérieures ainsi que les intérêts ne sont pas payés pour le 13 mars 2025, le Conseil municipal enverra les dossiers des mis en cause à la MRC d'Acton pour enclencher la procédure de vente d'immeubles pour taxes non payées;



QUE les montants dus doivent être payés sous forme de mandat-poste, chèque visé, traite bancaire, Interac ou en argent comptant.

2025.03.67

2.7. ACHAT D'UN NOUVEL ORDINATEUR POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

CONSIDÉRANT LA nécessité de procéder au changement de l'ordinateur de la directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT la réception d'une soumission de Rive-Tech pour l'achat d'un nouvel ordinateur au montant de 1000 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit autorisé l'achat d'un nouvel ordinateur pour la directrice générale adjointe pour un montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE la dépense soit affectée au budget d'immobilisations.

2025.03.68

2.8. SIGNATAIRES AU COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ À LA CAISSE DESJARDINS

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite assurer une gestion efficace et rigoureuse de ses finances ;

ATTENDU QUE M. Neptune Lefranc a été nouvellement embauché à titre de directeur des finances de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité détient un compte auprès de la Caisse Desjardins et qu'il est nécessaire de désigner un signataire autorisé pour les transactions financières ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

Que M. Lefranc soit désigné comme signataire autorisé au compte de la Municipalité d'Upton à la Caisse Desjardins, avec tous les pouvoirs afférents à cette fonction.

2025.03.69

2.9. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC



ATTENDU qu'il est nécessaire de désigner un représentant de la Municipalité auprès de Revenu Québec afin d'avoir accès au dossier de la Municipalité d'Upton et de pouvoir obtenir les informations utiles dans l'exercice de ses fonctions;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Barbara Beugger

APPUYÉE PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière ci-après la représentante, soit autorisée à :

- Inscrire la Municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de la Municipalité à ClicSécur -Entreprises;
- Gérer l'inscription de la Municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Remplir et gérer les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Municipalité une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements de Revenu Québec détient au sujet de la taxe d'accise de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerte (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide de services en ligne);

QUE monsieur Neptune Lefranc, agisse en tant que co-responsable auprès de Revenu Québec avec les mêmes pouvoirs et obligations que le responsable.

QUE cette résolution abroge la résolution numéro 247-07-2023

2025.03.70

2.10. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - CONSULTANT EXTERNE EN COMPTABILITÉ MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait face à une réduction d'effectifs au sein de son administration, compromettant ainsi sa capacité à assurer une gestion financière efficace et conforme aux normes en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise d'un consultant externe en comptabilité municipale est nécessaire pour garantir la bonne marche des opérations financières et pour soutenir le personnel actuel dans ses tâches;



CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue de la firme *Soutien SCP*, détaillée comme suit :

<i>Descriptions</i>	<i>Prix plus les taxes</i>
Heure à l'unité	100 \$
Banque de 25 heures	2,375.00\$ (95.00\$ x 25)
Banque de 50 heures	4,500.00\$ (90.00\$ x 50)
Banque de 100 heures	8,500.00\$ (85.00\$ x 100)
Banque de 200 heures	16,000.00\$ (80.00\$ x 200)
Déplacements	0.65\$ du kilomètre

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque
APPUYÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne
et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE la firme *Soutien SCP* soit mandatée pour fournir une banque de 100 heures, d'une valeur de 8 500 \$, à laquelle s'ajoutent les taxes applicables.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025.03.71

3.1. AUTORISATION DE PAIEMENT - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE COMPLÉMENTAIRE - PROJET DE LA CASERNE DES POMPIERS

ATTENDU la résolution numéro 2024.12.348, qui a octroyé le mandat au Laboratoire GS INC pour la réalisation d'une étude géotechnique complémentaire dans le cadre du projet de construction de la nouvelle caserne des pompiers ;

ATTENDU la facture numéro #F17182 reçue de Laboratoire GS INC dans le cadre du même projet, d'un montant de 20 995 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur responsable du projet, M. Pierre Tremblay, approuvant le paiement de ladite facture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque
APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'approuver le paiement de la facture numéro F17182, d'un montant de 20 995 \$, plus les taxes applicables, à Laboratoire GS INC , conformément aux termes du règlement d'emprunt numéro 2023-367.

2025.03.72

3.2. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - RÉÉVALUATION DES COÛTS DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS

ATTENDU QUE le projet de construction d'une nouvelle caserne de pompiers est en cours;



ATTENDU QUE la municipalité est actuellement en négociation avec les ingénieurs responsables du projet pour définir les prix ;

ATTENDU QUE les coûts de construction ont connu une augmentation importante, dépassant les prévisions initiales ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'engager une firme spécialisée afin d'évaluer de manière objective et professionnelle l'ampleur de cette augmentation des prix et d'assurer une gestion rigoureuse des coûts du projet ;

ATTENDU L'offre de service reçue de la firme SIDCAN s'élève à 4 900 \$, plus les taxes applicables.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

DE mandater la firme SIDCAN afin de procéder à une réévaluation des coûts liés à la construction de la nouvelle caserne de pompiers, pour un montant de 4 900 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser Mme Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tous les documents en rapport avec la présente résolution.

QUE Cette dépense sera effectuée conformément au règlement d'emprunt numéro 2024-365.

QUE le préambule de la présente résolution fait partie intégrante de celle-ci.

4. TRANSPORT

2025.03.73

4.1. AUTORISATION DE PAIEMENT - TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE DE LA RUE ST-ÉPHREM - DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #5

ATTENDU LA résolution numéro 042-02-2024, en date du 6 février 2024, par laquelle la municipalité a octroyé le contrat de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie de la rue St-Éphrem. à l'entreprise « GROUPE CIVITAS INC. »

ATTENDU LA facture numéro #153978 reçue par l'entreprise GROUPE CIVITAS INC. dans le cadre du même projet au montant de 4 150.00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU LA recommandation de l'ingénieur responsable du projet, M. Pierre Tremblay, approuvant le paiement de ladite facture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :



QUE le paiement de la facture numéro #153978 de l'entreprise « GROUPE CIVITAS INC » soit autorisé au montant de 4 150,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit effectuée au règlement d'emprunt numéro 2023-365;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Rivard, à signer tout document relatif à la présente résolution;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2025.03.74

4.2. SOUSSION - TRAVAUX DE LEVÉE DE FOSSÉS

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à des travaux de levée de fossés dans les rues durant la période printanière;

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise *Andrée Paris inc.* a été reçue, s'élevant à 8 580 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'accepter la soumission de l'entreprise *Andrée Paris inc.* d'un montant de 8 580 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation de travaux de relevage de fossés de rue durant la période printanière;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire #02 32000 521 – *Entretien des rues, trottoirs, etc.*

5. HYGIÈNE DU MILIEU

2025.03.75

5.1. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'INSPECTION DE VANNES DE CONDUITES SECONDAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'inspection des vannes de rue situées sur les conduites secondaires;

CONSIDÉRANT l'offre de services numéro QC-2025-0134 reçue le 12 février 2025 de la firme « *SIMO Management Inc.* » pour un montant forfaitaire de 3 141,54 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

DE MANDATER la firme « *SIMO Management inc.* » au montant forfaitaire de 3 141,54 \$, plus les taxes applicables;



QUE cette dépense soit prélevée sur le poste budgétaire numéro 02 41 300 419, *services techniques - conduite*.

2025.03.76

5.2. SOUSSION - REMPLACEMENT DES CONTRÔLES D’UNE VANNE PNEUMATIQUE

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder au remplacement des contrôles d’une vanne pneumatique afin d’assurer le bon fonctionnement des installations de l’usine d’eau potable;

ATTENDU QUE l’entreprise *Automation RL* a soumis une offre d’un monnat de 2 220 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne
APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger
et adoptée à l’unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE la soumission de l’entreprise *Automation RL* pour le remplacement des contrôles de vannes pneumatiques soit acceptée, pour un montant de 2 220 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit prélevée sur le poste budgétaire numéro #02- 412 00 526 , *Entretien et réparation - équipements*

2025.03.77

5.3. APPEL D’OFFRES CONCERNANT LA VIDANGE ET LA DISPOSITION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS - RÉSULTAT D’OUVERTURE DES SOUMISSIONS

ATTENDU la résolution numéro 2025.02.49 autorisant le lancement du processus d’appel d’offres public pour les travaux de vidange de boues de la station d’épuration;

ATTENDU l’appel d’offres numéro 2025-001 publié sur le Système électronique d’appel d’offres (SEAO) concernant la vidange et la disposition des boues des étangs aérés;

ATTENDU QUE des soumissions ont été reçues et ouvertes le lundi 24 février 2025, à 11 h 00 :

Soumissionnaires	Montant incluant les Taxes
Les Consultants Mario Cossette inc.	182 860,73 \$
GFL VERT POUR LA VIE	227 483, 79 \$
Louiseville Irrigation Inc.	164 252, 50 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin



APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard
et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil accepte le rapport d'ouverture de soumissions tel que présenté et accepte d'adjuger le contrat pour la vidange et la disposition des boues des étangs aérés à l'entreprise « Louiseville Irrigation Inc.» au montant de 164 252,50 \$, incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-414-00-529 – *Vidanges des boues.*

QUE le devis, les addendas, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2025.03.78

5.4. AUTORISATION DE PAIEMENT - FOURNITURE ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU - DÉCOMPTE #3

ATTENDU QUE la résolution numéro 2024.07.200 a octroyé le mandat pour l'installation de compteurs d'eau sur le territoire de la municipalité afin d'assurer une gestion efficace de la consommation d'eau potable;

ATTENDU la réception de la facture numéro #5718, décompte # 3 dans le cadre du même projet, au montant de 32 180,52 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro #3 au montant de 32 180,52 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Plomberie Lecomte, dans le cadre du projet de Fourniture et installation de compteurs d'eau.

2025.03.79

5.5. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE l'usine de traitement des eaux usées joue un rôle crucial dans la protection de l'environnement et de la santé publique et nécessite une mise à niveau afin de répondre aux normes actuelles et futures;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de moderniser les infrastructures de l'usine de traitement des eaux usées afin d'améliorer son efficacité et sa capacité à traiter les eaux usées générées par la population croissante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels soumise par la firme *Ingénir* Groupe Conseil, pour un montant forfaitaire de 6 950 \$ plus les taxes applicables, répond adéquatement aux besoins identifiés pour cette mise à niveau;



IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Larocque
et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'accepter l'offre de services professionnels présentée par la *firme Ingénir* Groupe Conseil pour la mise à niveau de la station d'épuration municipale, au montant forfaitaire de 6 950 \$ plus les taxes applicables.

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Rivard, ou en son absence, la directrice générale adjointe, Mme Ajengui, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit effectuée conformément au règlement d'emprunt numéro 2024-384;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1. AUTORISATION D'EXERCER LES RESPONSABILITÉS DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE Mme Ariadna Cepeda a été désignée temporairement comme inspectrice en bâtiment et en environnement au sein de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer l'efficacité de ses fonctions, il est essentiel de lui accorder les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses responsabilités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Larocque
et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE Mme Ariadna Cepeda , inspectrice en bâtiment et en environnement affectée à la Municipalité, soit sous la responsabilité de la directrice générale, Mme Lyne Rivard;

QUE Mme Ariadna Cepeda soit autorisée par la Municipalité à être présente sur les terrains du territoire de la Municipalité d'Upton pour des inspections;

QUE soient accordées à Mme Ariadna Cepeda toutes les autorités nécessaires à l'exercice de ses responsabilités;

QUE Mme Ariadna Cepeda, inspectrice en bâtiment et en environnement, s'engage à maintenir la confidentialité des informations qui lui sont fournies;

2025.03.80



2025.03.81

7.2. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-393 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2002-102 AFIN D'AJOUTER DES PRÉCISIONS QUANT AUX DISPOSITIONS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ET QUE LE POUVOIR D'ACORDER UNE DÉROGATION MINEURE RELÈVE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme 2002-102* est entré en vigueur le 10 octobre 2002

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Upton désire ajouter une précision quant aux dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Upton désire ajouter la précision que le pouvoir d'accorder une dérogation mineure relève du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des modifications réglementaires projetées ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Pierre Dufresne lors de la séance ordinaire tenue le 4 février 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne
et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'ADOPTER le règlement 2025-393 modifiant le Règlement numéro 2002-102 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

8. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2025.03.82

8.1. DEMANDE DU DÉFI CYCLISTE AU PROFIT DE LA FONDATION SANTÉ DAIGNEAULT-GAUTHIER

CONSIDÉRANT QUE le 8 juin 2025 se tiendra le Défi cycliste au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Santé Daigneault-Gauthier demande l'autorisation de passer sur le territoire d'Upton, dans le cadre de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Santé Daigneault-Gauthier souhaite utiliser dans son parcours cycliste les chemins suivants;

- le rang de la Chute;
- le rang de la Carrière;



- le 5e Rang;
- la rue ST-Éphrem;
- la rue Sacré-Cœur;
- la rue Lanoie;
- le rang du Carré;
- la route Joubert;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE ce conseil autorise la Fondation Daigneault-Gauthier à passer sur le territoire lors de son événement Défi cycliste qui aura lieu le 8 juin prochain;

QUE la présente résolution ne dispense pas la Fondation d'obtenir toute autre autorisation qui pourrait être requise notamment auprès de la Sûreté du Québec, poste de la MRC d'Acton;

QUE le Service de sécurité incendie soit présent pour veiller à la sûreté des cyclistes lors du Défi cycliste qui aura lieu le 8 juin prochain;

QUE la Municipalité d'Upton souhaite à la Fondation que cet événement soit un franc succès.

2025.03.83

8.2. SOUMISSION POUR L'INSTALLATION D'UNE TOILETTE INTELLIGENTE AVEC ÉCRAN PUBLICITAIRE INTÉGRÉ

ATTENDU QUE l'entreprise Comac Corporation a soumis une offre pour l'installation d'une toilette intelligente intégrée avec un écran publicitaire au parc « *Il était une fois des gens heureux* »; au montant de 49 999 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans les objectifs d'amélioration des infrastructures et des services publics de la municipalité ;

ATTENDU QU'une demande a été envoyée à la MRC afin de couvrir une partie des coûts de ce projet dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE la soumission de l'entreprise *Comac Corporation* au montant de 49 999 \$, plus les taxes applicables, soit acceptée;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Lyne Rivard, soit autorisée à signer l'ensemble des documents requis pour la mise en œuvre du projet.



2025.03.84

8.3. DEMANDE DE LA FABRIQUE SAINT-ÉPHREM - PRÊT DES TABLES ET CHAISES

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Saint-Éphrem a prévu des activités pour les dates du 1er juin 2025 et du 7 septembre 2025;

CONSIDÉRANT la demande de la Fabrique Saint-Éphrem pour le prêt de tables et de chaises de la municipalité afin de réaliser ces activités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard
et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le Conseil municipal autorise le prêt de tables et de chaises de la municipalité à la Fabrique Saint-Éphrem pour la réalisation de ses activités prévues les *1er juin 2025 et 7 septembre 2025*.

QUE Le département des Travaux publics sera responsable de la gestion du prêt en fonction de la disponibilité des équipements.

2025.03.85

8.4. APPUI FINANCIER - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE NOIRE (CDRN)

ATTENDU QUE la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) désire reprendre, en partenariat avec la Municipalité d’Upton et le Théâtre de la Dame de cœur, la tradition d’offrir aux visiteurs du Parc nature de la région des visites guidées pendant la prochaine saison estivale;

ATTENDU QUE le projet à une valeur de 7 600 \$, représenté comme suit :

Description	Dépenses	Source de financement
Salaire Guide nature (7 semaines)	5050 \$	Emploi Été Canada
Salaire Guide nature	600 \$	Municipalité d’Upton (1350 \$) Et TDC (1200 \$)
Gestion & administration	1 840 \$	
Déplacement	160 \$	
Total du projet	7 600 \$	

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque
APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard
et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal appuie la demande reçue de Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN);



QUE le conseil municipal contribue d'un montant de 1350 \$ dans le cadre du même projet ;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à cette demande.

2025.03.86

8.5. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LE SOCCER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait partie de l'Association de soccer mineur d'Acton Vale (ASMAV) pour la saison d'été 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un(e) représentant(e) de la Municipalité pour intervenir avec l'ASMAV;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

APPUYÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE Mme Nadia Poulin soit nommée, à titre intérimaire, représentante de la Municipalité d'Upton.

2025.03.87

8.6. LOCATION DE LA SCÈNE MOBILE À LA VILLE D'ACTON VALE

ATTENDU QUE M. Dave Timmons, Directeur des Services culturels et sportifs de la Ville d'Acton Vale, a fait une demande pour la location de la scène mobile de la Municipalité d'Upton pour le 20 juin 2025, date à laquelle se dérouleront les festivités de la Fête nationale du Québec à Acton Vale;

ATTENDU QUE les frais de location de la scène mobile sont de 350 \$ conformément au règlement de tarification de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal autorise la location de la scène mobile à la Ville d'Acton Vale pour la journée du 20 juin au montant de 350 \$;

QUE La Ville d'Acton Vale assumera la responsabilité de l'organisation du transport de la scène mobile, en utilisant son propre personnel et ses équipements pour effectuer cette opération;

QUE La Ville d'Acton Vale devra fournir une couverture d'assurance responsabilité civile pour la durée de la location de la scène mobile, ainsi que pour toute éventuelle situation ou incident survenant durant cette période;



QUE Les employés de la Ville d'Acton Vale, chargés de récupérer la scène mobile, devront se présenter au garage municipal dès son ouverture pour procéder à la récupération de l'équipement.

9. **AFFAIRES DIVERSES**

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

11. **CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - C-03/25**

Conformément aux dispositions du règlement 2019-321 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requises, à partir de la marge de crédit.

2025.03.88

12. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

ET résolu de clore la séance à 19h17.

Mme Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-
trésorière

M. Robert Leclerc,
Maire